

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-11

Objet : Désaffectation et cession de chemins ruraux à Metz-Métropole / ZAC du Parc du Technopôle.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 29 mars 2010, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a approuvé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur une superficie d'environ 60 ha dans l'objectif d'aménager les terrains en vue d'accueillir des activités économiques et technologiques sur le Parc du Technopôle.

A l'intérieur de l'emprise de cette ZAC, une superficie d'environ 21 500 m² correspond à des chemins ruraux appartenant à la Ville de Metz qui sont, pour la plupart, devenus inutiles en raison de leur disparition physique ou de leur non utilisation comme voies de passage.

Conformément à la législation en vigueur, l'aliénation des chemins ruraux n'est possible qu'après désaffectation de ceux-ci. Une enquête publique préalable étant obligatoire, celle-ci s'est déroulée pendant une période de 15 jours, du 2 au 16 mai 2011. L'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de cette enquête a été affiché pendant une période d'un mois, du 15 avril au 16 mai 2011, à la mairie de quartier de Borny, au bâtiment municipal 144, route de Thionville et au bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville et est paru dans le Républicain Lorrain les 14 et 21 avril 2011.

Par ailleurs, le dépôt du dossier d'enquête a été notifié dans les conditions réglementaires prévues aux personnes privées et publiques propriétaires riverains des chemins concernés.

Le Commissaire-enquêteur ayant émis un avis favorable à ce projet, il est proposé de désaffecter l'ensemble de ces chemins et de céder à Metz Métropole une emprise d'environ 21 500 m² au prix approximatif de 163 427 €, conformément à l'évaluation de France Domaine :

- sur la base de 12 € le m² pour une superficie d'environ 13 600 m², soit 163 200 € ;
- sur la base de 2 € le m² pour les parcelles CI 42 et 44 d'une surface de 113 m², soit 226 € ;
- au prix symbolique d'un euro pour les parcelles section CL – n° 40 de 4 814 m² et CO – n° 26 de 2 960 m² qui seront aménagées et continueront à être affectées à l'usage du public.

Il est également proposé de vendre à Metz Métropole la parcelle communale cadastrée sous section CO n° 38 de 129 m² sur la base de 12 €/m², soit un montant de 1 548 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU les articles L 161-10 et suivants du Code Rural ;

VU l'arrêté municipal du 11 avril 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de désaffectation des chemins ruraux situés dans la ZAC du Parc du Technopôle ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 mai 2011 ;

VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur ce projet de désaffectation desdits chemins ;

VU les évaluations du Service France Domaine ;

VU l'accord de Metz-Métropole ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 - de désaffecter et de céder à Metz Métropole les chemins ruraux représentant une superficie d'environ 21 500 m² situés dans la ZAC du Parc du Technopôle ;

2 - de vendre également à Metz Métropole la parcelle communale cadastrée sous section CO n°38 de 129 m² ;

3 - de réaliser cette opération foncière moyennant un prix global approximatif de 164 975 € correspondant à la cession de l'emprise des chemins ruraux, soit 163 427 €, pour une surface d'environ 21 500 m² et de la parcelle communale CO-n° 38 pour 1 548 € ;

4 - de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

5 - d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0